

Taxes auto : fisc wallon en chasse

Après les impayés de la téléredevance, la Wallonie met les bouchées doubles en matière de fiscalité auto non réglée. Et ça peut faire mal. Objectif : récupérer 60 millions d'euros. Et maintenant, au tour des automobilistes « négligents », qui n'ont pas payé leur taxe de mise en circulation, ou leur taxe annuelle de circulation, ou les deux. À la Région, ce sont pas moins de 200.000 dossiers qui sont ouverts, comme le révèle le ministre Lacroix, interpellé par le député MR Philippe Knaepen.

« Depuis début juin, nous avons envoyé une salve de rappels sans frais », détaille Stéphane Guisse, patron de la direction générale Fiscalité à la Région wallonne. « Les gens en infraction sont invités à se régulariser ou à justifier l'absence de paiement. On a un très bon taux de retour de paiement immédiat : 25 % ». Autre-

ment dit, 25 % des « distraits » s'acquittent immédiatement des taxes non payées. Ce sont 200.000 dossiers, concernant des dizaines de milliers d'automobilistes wallons, qui sont ainsi dans le viseur du fisc wallon. « On n'enverra pas d'huissier sans donner une chance de paiement », reprend M. Guisse. « Nous allons maintenant envoyer des salves de 12.000 à 13.000 courriers de rappel. On cible d'abord les taxes et les retards les plus élevés. »

GROSSES VOITURES

Certains automobilistes en ont pour plusieurs milliers d'euros de retard ou de non-paiement. On trouve notamment des propriétaires de très grosses voitures, avec des taxes de mise en circulation de plus de 5.000 euros, mais qui n'ont jamais rien acquitté. Ces sommes ne sont pas négligeables, loin de là : au total, la Région espère récupérer 60 millions, rien que sur cette fiscalité



© PhotoNews

automobile « en retard ». « Beaucoup de gens n'ont pas payé en se disant on tente le coup. Une gestion du risque de la part de ces redevables », dit M. Guisse. C'est terminé et si les retardataires ne payent pas, « ce sera plus brutal », prévient Stéphane Guisse. Dès le début du mois d'août, les huissiers s'en mêleront. C'est ce que l'on appelle des dossiers de contrainte. Une première salve de contraintes partira

donc début août, avec obligation de payer les taxes en retard plus les frais d'huissiers, qui s'élèvent entre 150 et 160 euros. Pas d'amende supplémentaire à ce stade, les frais d'huissiers étant considérés comme une sorte d'amende.

TÉLÉREDEVANCE

Cette attaque du fisc wallon sur les arriérés de taxes auto suit la grande régularisation de la télére-

devance. « Depuis août 2015 », détaille le ministre Lacroix, « 118.472 dossiers de contraintes ont été envoyés aux huissiers de justice. (...) Ces dossiers concernent majoritairement la redevance télévision, soit 13,7 millions » à récupérer. La Région a déjà récupéré 10 millions.

De nombreux contribuables wallons détenteurs d'une télé ont parfois dû remonter jusqu'à cinq ans en arrière, soit 5 fois cent euros à payer. Mais certains, alors qu'ils avaient répondu dans les temps et étaient tout prêts à régulariser leur situation immédiatement, se sont ramassés en plus des amendes de plusieurs centaines d'euros, au lieu des 25 infligés la plupart du temps. Mauvaise surprise. Preuve aussi que la Région est bien décidée à ne plus laisser passer la moindre taxe impayée. ●

BENOÎT JACQUEMART

La
int
de
Du

Les
ont
à la
vati
ciété
rect
pays
mar
ront
mer
rex
« tes
gistr
soit
exist
quei
mièr
Cett
alor
tée
au s